

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE

délibération :
D_2024_7_8

Nombre de conseillers en exercice : 12

Présents : 8

Votants : 8

L'an deux mille vingt quatre, le mardi 08 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Mairie, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Date de convocation du : 02 Octobre 2024

Présents : Monsieur LIOT Gérard, Madame COUSSAUD Béatrice, Monsieur CHAMBRE Damien, Madame AUPY Jocelyne, Madame DUPUY Marine, Madame KERJEAN Madeleine, Monsieur LEDIRAISSON Guillaume, Madame LIOT Régine

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame BIZE Aurélie, Monsieur LAMACHE Christophe, Monsieur LEGRAND Xavier, Monsieur LEHEMBRE Pierre-Yves

Secrétaire de Séance : Madame Madeleine KERJEAN

Monsieur le Maire reprend la présentation de Mme Marine Dupuy concernant les équipements culturels et sportifs prévus pour le parc communal de loisirs.

Il propose, compte tenu de la portée sociale, culturelle et sportive de ces équipements, de solliciter auprès de Mme la Sous-préfète une subvention de 50% du montant HT de l'équipement.

Le devis actuel est de 17 793,80 € HT soit une subvention espérée de 8 896,90 € au titre de la DETR/DSIL.

Le conseil après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la proposition du maire et l'autorise à signer tous les documents nécessaires.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 08/10/2024, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire selon date de l'accusé de dématérialisation.

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jours que ci-dessus.

Au registre sur les signatures pour copies conformes,
Le Maire,
Gérard Liot